



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à

1880 B E X

Bex, le 10 février 2012

PREAVIS No 2012/04

Concernant les travaux complémentaires au préavis 2010/03 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs EU-EC en traversée du hameau de la Posse-Dessus.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les travaux d'assainissement du hameau des Posses ont commencé au début du mois de septembre 2010. Comme prévu, ceux-ci ont été scindés en 3 lots (entrée côté Bex jusqu'à la fontaine - fontaine jusqu'à la sortie côté Gryon - mur de soutènement sur le DP 1151).

Par rapport au préavis initial No. 2010/03 du 29 janvier 2010, un certain nombre de travaux complémentaires ou imprévus ont dû être exécutés et, afin de ne pas retarder le chantier, des décisions ont dû être prises en cours de travaux par les Conseillers municipaux concernés.

Nous signalons également que la Société du gaz n'était pas intéressée à l'origine du projet mais s'est manifestée 2 semaines avant le début des travaux pour pouvoir poser une conduite de diamètre 200 mm sur l'ensemble de la traversée.

Vous trouverez ci-après, le descriptif des compléments réalisés et des plus-values.

Assainissement eau potable

Le projet établi par le bureau d'ingénieur Bertrand Lauraux SA prévoyait la pose d'une nouvelle conduite en fonte ductile auto-étanche d'un diamètre de 125 mm sur une longueur totale de 125 m, depuis la fontaine en direction de la sortie du hameau côté Gryon.

Lors de l'élaboration du projet d'exécution et étant donné qu'il était prévu de refaire, d'une part, l'entier du revêtement bitumineux en traversée des Posses et d'autoriser, d'autre part, la Société du gaz à poser un tube également sur la même traversée, nous avons décidé, contrairement au préavis initial, de changer aussi la conduite partant de la fontaine en direction de la sortie du hameau côté Bex, soit une longueur approximative de 75 m.

En cours de chantier, nous avons également convenu de remplacer les conduites qui descendaient le chemin en direction de la chapelle. En effet, une conduite alimentait la chapelle ainsi qu'un privé et une autre conduite, deux privés. Les conduites étant en mauvais état et la chapelle étant propriété de la Commune, nous avons estimé que la nouvelle conduite à poser serait communale avec des raccordements privés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

La plus-value pour l'ensemble de ces travaux représente :

Travaux de génie civil sur la RC (TTC)	Fr.	75'000.--
Travaux d'appareillage sur la RC (TTC)	Fr.	40'000.--
Travaux de génie civil descente chapelle (TTC)	Fr.	30'000.--
Travaux d'appareillage descente chapelle (TTC)	Fr.	6'000.--
Complément d'études + direction travaux (TTC)	Fr.	<u>15'000.--</u>
Total (TTC)	Fr.	<u>166'000.--</u>

Assainissement eaux claires - eaux usées

Suite à la décision de changer les conduites d'eau potable dans la descente du chemin en direction de la chapelle et sur la base du contrôle caméra qui montrait en septembre 2008 que le collecteur d'eaux usées mélangées était en mauvais état, nous avons pris la décision de le remplacer.

La plus-value pour l'ensemble de ces travaux représente :

Travaux de génie civil (TTC)	Fr.	20'000.--
Complément d'études + DT (TTC)	Fr.	2'000.--
Total (TTC)	Fr.	<u>22'000.--</u>

Génie civil

La Municipalité a été interpellée en cours de travaux, par la Communauté héréditaire Thomas (M. René-Olivier Thomas), propriétaire de la parcelle No. 3676, à propos du muret de soutènement sis en limite avec le domaine public le long de la route cantonale. A la base du projet, il n'a jamais été question de refaire ce muret, mais après réflexion, nous avons admis qu'il était nécessaire de le réfectionner ou de le reconstruire afin de mieux sécuriser le bord de la route cantonale.

Le vœu de la Communauté héréditaire consistant à créer des places de stationnement à cet endroit, un accord a finalement été trouvé pour la construction d'un mur de soutènement en moellons, situé à 3 m de la RC et le remblayage de l'espace vide ainsi créé. Nous avons donc convenu de prendre en charge l'ensemble des travaux et honoraires moyennant une participation financière des propriétaires d'un montant de Fr. 10'000.--. Au niveau financier et technique, cette solution était la plus intéressante, tant pour la Commune que pour les privés.

La plus-value pour l'ensemble de ces travaux après déduction représente :

Travaux de génie civil (TTC) (25'000-10'000)	Fr.	15'000.--
Complément d'études + DT (TTC)	Fr.	2'500.--
Total (TTC)	Fr.	<u>17'500.--</u>

Route et voirie

Par rapport au préavis initial, un certain nombre d'éléments nouveaux sont venus se greffer, notamment au niveau des revêtements bitumineux.

Tout d'abord, la teneur en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). En effet, en octobre 2008 le bureau d'ingénieur Bertrand Lauraux SA a, à notre demande, contacté la maison Infralab SA afin qu'elle effectue une série de sondages carottés. 4 échantillons ont été exécutés, d'une épaisseur de 77 à 95 mm et les valeurs relevées étaient inférieures à la limite de 5000 mg/kg. Les prix déposés en soumission ont donc été calculés pour un transport des matériaux bitumineux en décharge de l'entrepreneur.

Au début des travaux, en septembre 2010, il a été constaté une forte odeur lors du dégrappage. Nous avons dès lors demandé des contrôles supplémentaires et les analyses ont démontré que la teneur en HAP était de 5575 mg/kg, soit au-dessus de la limite autorisée. La plus-value de l'entreprise pour l'évacuation de ces matériaux à la décharge du Lessus à St-Triphon a été annoncée en séance de chantier du 15 septembre 2011, soit Fr. 132.--/tonne.

Le deuxième élément nouveau concerne la superstructure et l'infrastructure de la route. A la base de la soumission, il était prévu de rabotter 4cm sur les zones hors fouilles et ensuite de reposer un tapis. Lors du fraisage du tapis existant le 15 juin 2011, la direction des travaux constata que l'épaisseur du revêtement était insuffisante à certains endroits et aussi moins bonne que ce qui avait été relevé lors des 4 sondages effectués en 2008. Au cours de la séance de chantier, nos Représentants ont suivi la proposition de la direction des travaux et décidé de fraiser 8 cm supplémentaires ainsi que de reposer une couche de support en bonne et due forme. Quelques jours plus tard, la direction du chantier nous interpellait à nouveau en raison de l'encaissement insuffisant de la route à la sortie du hameau, côté Gryon. Les zones à réfectionner ont été déterminées lors de la séance du 29 juin 2011 et l'encaissement refait en conséquence.

Le dernier élément affecte la place autour de la fontaine. Les travaux importants engendrés par la pose du gaz nous ont conduits à refaire également l'entier de la place (eaux usées, eaux claires, eau potable et services).

La plus-value pour l'ensemble des travaux cités ci-dessus représente :

Fraisage 8 cm suppl. et repose	Fr.	75'000.--
HAP > 5000 mg/kg	Fr.	60'000.--

Purge et réfection encaissement	Fr.	15'000.--
Place fontaine (y.c. services)	Fr.	45'000.--
Complément d'études + DT (TTC)	Fr.	<u>20'000.--</u>
Total (TTC)	Fr.	<u><u>215'000.--</u></u>

Eclairage public

Le préavis initial ne prévoyait pas de travaux particuliers au niveau de l'éclairage public. En cours de chantier et étant donné que certains tronçons ont dû être ouverts pour y poser des collecteurs ou de l'eau potable, les FMA en ont profité pour faire quelques modifications, notamment sur le chemin qui descend en direction de la chapelle, ainsi que sur celui qui passe devant le nouveau mur de soutènement.

Le montant de ces travaux s'élève à Fr. 25'000.-- (TTC).

Géomètre

Le préavis initial prévoyait un montant de Fr. 15'000.-- (TTC) pour ce poste du budget. Au vu de certains travaux complémentaires (murs de soutènement en faveur de la Communauté héréditaire Thomas) ce montant doit être réadapté, sachant qu'il sera également nécessaire de réimplanter un certain nombre de bornes ou points limites.

La plus-value des honoraires de géomètre s'élève à Fr. 15'000.-- (TTC).

Résumé des incidences financières

Sur la base des montants décrits ci-dessus, les incidences financières se résument comme suit :

Assainissement eau potable	Fr.	166'000.--
Assainissement eaux claires - eaux usées	Fr.	22'000.--
Génie civil	Fr.	17'500.--
Route et voirie	Fr.	215'000.--
Eclairage public	Fr.	25'000.--
Géomètre	Fr.	<u>15'000.--</u>
Total HT	Fr.	460'500.--
TVA 8%	Fr.	<u>36'840.--</u>
Total TTC	Fr.	<u><u>497'340.--</u></u>

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis municipal No. 2012/04 ;
- entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

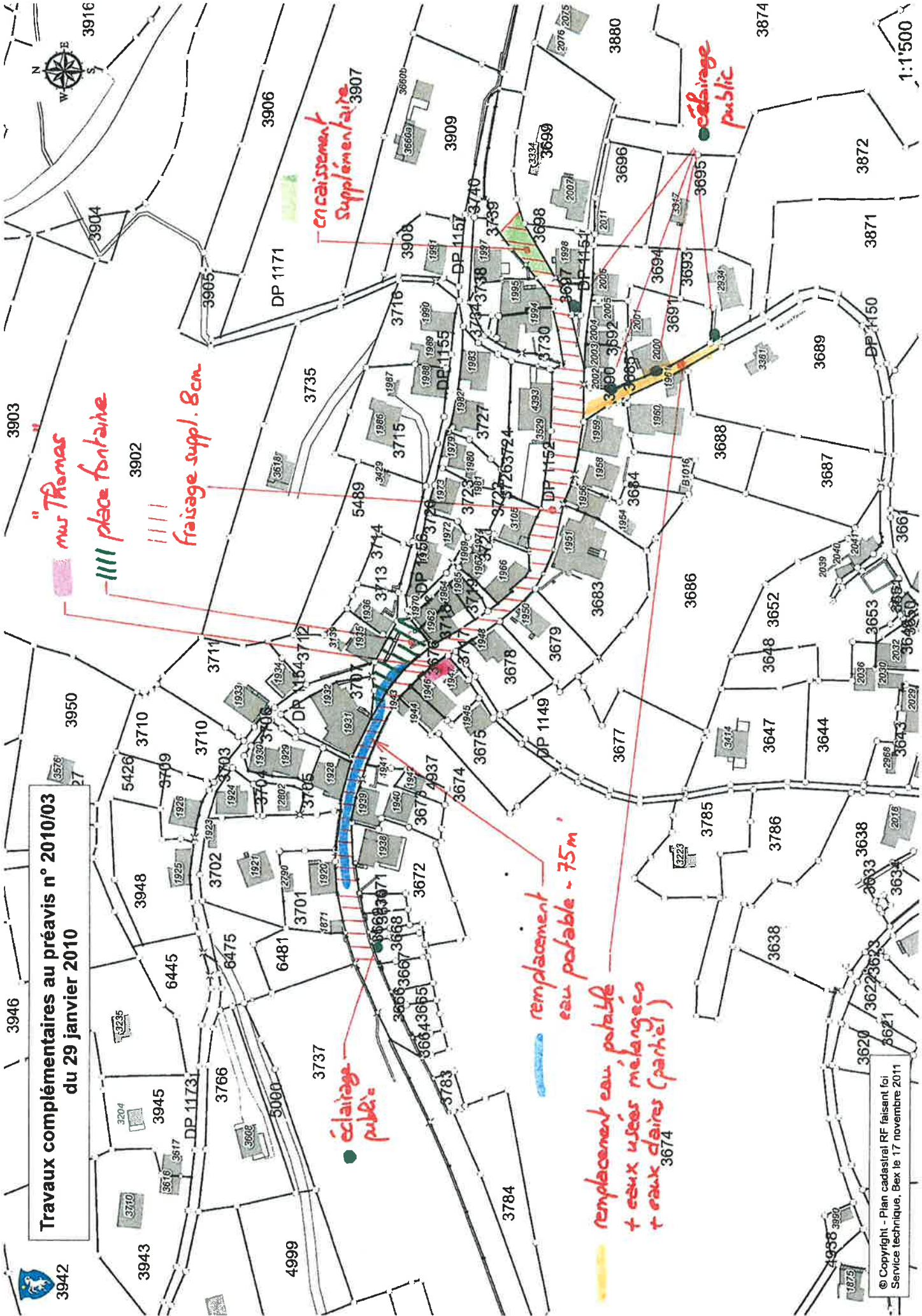
le Conseil communal de Bex décide :

1. d'augmenter de Fr. 745'000.-- à Fr. 1'242'340.-- le crédit extrabudgétaire accordé par le Conseil communal le 14 avril 2010 dans le cadre du préavis 2010/03 concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs eaux claires et eaux usées en traversée du hameau de la Posse-Dessus ;
2. de porter à l'actif du bilan le montant concernant la route de Fr. 155'000.-- à Fr. 425'400.-- sous la rubrique « ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et de l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 14'180.-- par année ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant concernant l'eau potable de Fr. 595'000.-- à Fr. 816'940.-- sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et de l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 27'250.-- par année ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
P. Rochat  D. Lenherr

Annexe : 1 plan de situation
Municipal responsable : M. Olivier Pichard



Travaux complémentaires au préavis n° 2010/03
du 29 janvier 2010

"ma Thomas"
place fontaine

fraisage suppl. 8cm

craissement supplémentaire 3907

éclairage public

remplacement eau potable - 75m

remplacement eau potable + eaux usées mélangées + eaux claires (partiel)

éclairage public